

## Compte-rendu commission de suivi télétravail du 26/10/2021

Délégation Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Stéphane BERNARD, Brahim KHALIL

Et pour la préparatoire : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Stéphane BERNARD, Bruno ANDRE, Brahim KHALIL

Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde, BUISSON Charlotte, ANGHEL Anca-Maria

Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

#### De quoi s'agit-il ?

Commission de suivi du déploiement de l'accord télétravail

#### [Apports Direction]

- **PowerPoint suivi du déploiement de l'accord**

#### [Revendications, commentaires Cfdt]

**La Cfdt a rappelé le caractère universel de cet accord et souhaite que l'aspect quantitatif ne soit pas au détriment du qualitatif**

### Le compte rendu (en + d'une minute)

La mise en place du télétravail régulier signé le 5 février 2021 par l'ensemble des OS ainsi que par la Direction a été déployé le 6 septembre 2021 par le biais de SIRH.

La commission de suivi de l'accord de ce jour avait pour objet de faire le point sur son déploiement, de nous présenter des éléments chiffrés, et enfin de mettre en évidence les perspectives à venir notamment sur les formations destinées aux managers, ainsi que les points d'améliorations à apporter.

L'ensemble des OS a salué la qualité des documents de présentation remis préalablement.

Néanmoins, même si les chiffres indiquent un déploiement en première phase assez satisfaisant : sur 2 196 demandes, 1 500 ont déjà été acceptées soit 70% des demandes, il n'en reste pas moins que certaines régions, voire Direction ont suscité une réticence à la mise en place du télétravail. En effet, certaines régions ont été à imposer un format de télétravail qui ne correspond en aucun point à l'accord préalablement signé.

La Direction Générale se défend en évoquant le fait qu'il s'agissait de faits isolés et connus qui vont être traités dans les plus brefs délais.

Concernant les éléments chiffrés, ils ont été présentés sous trois formats : par le nombre de demandes, par régions, par métiers.

Aujourd'hui sur un effectif de 5 462 salariés, 2 196 ont fait une demande ; soit 40% des effectifs de l'Afpa.

Nous rappelons que dans l'accord de séquençage, le télétravail contenait trois phases.

La première concerne les emplois qui le permettent aisément, la seconde est d'élargir progressivement sur des emplois dont les règles organisationnelles demandent un niveau d'analyse ; la troisième phase concerne le reste des emplois afin que chaque salarié ne puisse se sentir discriminé.

La prochaine commission de suivi est à définir

Joëlle, Stéphane, Brahim